

roissiens de Saint-Grégoire pour les induire à accorder une licence à l'établissement du Kent échouèrent lamentablement. Les autorités religieuses comptent, pour que ce résultat se produise, sur les paroissiens de Saint-Grégoire qui ne se laisseront pas effrayer par des épouvantails qui ne tiennent pas debout.

Pendant la soirée, on a fait une collecte, dans la salle, pour venir en aide aux pauvres de la paroisse.

LA TEMPÉRANCE À SAINT-GRÉGOIRE

Le jour même de l'inauguration de leur belle salle paroissiale, les paroissiens de Saint-Grégoire s'organisèrent pour la victoire de la tempérance dans leur municipalité. Après la grand'messe, les membres de la Société de Tempérance de la Croix Noire se réunirent pour élire leurs officiers et prendre en considération les intérêts de cette belle cause.

Les élections ont obtenu le résultat suivant : directeur, le Rév. O. Blanchet, curé ; président, M. Ulric Vachon ; vice-président, M. Xavier Garneau ; Secrétaire, M. Antoine Mailloux ; Trésorier, Rév. G.-E. Chapleau, vicaire ; Conseillers, MM. J. Boily, Xavier Bouchard, Joseph Mathieu et C. Villeneuve.

Après l'élection des officiers, plusieurs ont pris la parole et ont parlé de l'inopportunité d'accorder une licence pour vendre des boissons alcooliques dans la paroisse. Les délibérations ont fait éclore la proposition suivante, qui a été adoptée à l'unanimité :

Proposé que MM. les officiers de la Croix Noire soient autorisés à prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'octroi de licence pour vendre des boissons alcooliques dans les limites de la municipalité de St-Grégoire de Montmorency.

Ceux de nos abonnés qui ne tiennent pas à garder la collection de la "SEMAINE RELIGIEUSE", nous rendraient un immense service en nous adressant la livraison numéro 6 (11 octobre) de la présente année.